



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 61750

Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conditions d'élevage des femelles de porcs. La protection mondiale des animaux de ferme constate le mal-être et les maladies infectieuses et cardiovasculaires engendrées pour les truies élevées en stalles durant leur période de gestation. Cette période recouvre toute leur vie adulte, durant laquelle elles ne peuvent se mouvoir. Dans un rapport de 1997, le comité scientifique vétérinaire de la Commission européenne avait condamné les stalles en préconisant l'élevage en groupe. La période de transition vers un nouveau type d'élevage devant être plus courte que la date de 2012. Aussi il lui demande quelle est la position de la France à ce sujet et quelle évolution positive en faveur de la santé des animaux il souhaite encourager.

Données clés

Auteur : [M. André Gerin](#)

Circonscription : Rhône (14^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61750

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3171